

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Vendredi 3 avril 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le vendredi 3 avril, a arrêté deux projets de délibération du Congrès.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Christopher Gyès, Yoann Lecourieux et Jean-Louis d'Anglebermes, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération instituant des mesures exceptionnelles relatives à l'épidémie de Covid-19. Il contient différentes dispositions relatives :

- à l'allocation de chômage partiel spécifique,
- au bénéfice du fonds autonome de compensation en matière de santé publique,
- aux mesures de maintien à domicile,
- au report des échéances de paiement des cotisations sociales,
- au financement des mesures.

> *Voir brochure « Plan de sauvegarde de l'économie calédonienne »*

Au visa de Yoann Lecourieux et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant aménagement des règles et des délais en matière administrative, civile et de procédure civile dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Son objet vise à aménager les délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et adapter les procédures notamment en matière de justice civile et de marchés et contrats publics.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre des circonstances exceptionnelles résultant de l'état d'urgence sanitaire déclaré sur l'ensemble du territoire de la République par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et, au niveau local, par l'arrêté conjoint du président du gouvernement et du haut-commissaire de la République n° 2020-4608 du 23 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Il constitue le pendant, en Nouvelle-Calédonie, des dispositions adoptées au niveau national par l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période et par l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

Le titre I est consacré aux dispositions relatives à l'aménagement des délais, de manière générale et aux dispositions particulières à certains délais administratifs.

Le titre II adapte les règles de procédure des juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale.

Le titre III est consacré aux dispositions d'adaptation des règles relatives aux marchés et contrats publics.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la

mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.